

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/129**

OBJET : EMPRUNT - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN- DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

EMPRUNT FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2014 BUDGET PRINCIPAL

Vu, la délibération n° 2014/58 du 29 Avril 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Vu, la délibération n° 2014/33 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire,

Vu, la délibération n° 2014/83 portant précisions sur la délégation du Conseil Communautaire au Président à la décision de recours à l'emprunt,

Vu, la proposition de financement et les conditions générales version CG-LBP-2014-03 attachées proposées par la Banque Postale,

Considérant l'avis favorable du bureau

Le Conseil de Communauté à l'unanimité

1. **Autorise** Monsieur le Président à contracter auprès de la Banque Postale un emprunt en vue de financer les investissements prévus au BUDGET PRINCIPAL pour un montant de **750.000,00 €**

Les caractéristiques en sont les suivantes :

Score Gissler : 1A (1 : produits à indice zone EURO, A : Taux fixe simple)

Durée : 15 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2030. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 750 000,00 EUR, à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/01/2015 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : TAUX FIXE de 2,01 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'un année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Le montant des intérêts est de : 115.156,33 €

2. **Autorise** Monsieur le Président à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autoriser le Comptable du Trésor de Castres-Gironde à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la Banque Postale.
3. **Autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et habiliter Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 16 décembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

